## ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2019

DROIT VOISIN AU PROFIT DES AGENCES ET ÉDITEURS DE PRESSE - (N° 1616)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º AC39

présenté par M. Mignola, rapporteur

## **ARTICLE 3**

	EXPOSÉ SOMMAIRE
« de presse ».	
insérer les mots :	
« éditeurs »,	
À l'alinéa 3, après le mot :	

Amendement rédactionnel.